



COIN DE TERRE - INFO

Bulletin de l'Association Genevoise de Coin de Terre
62 rue du Village - 1214 Vernier - TEL 782 02 92

No 8, octobre 1994

EDITORIAL

MENTALITE HELVETIQUE ?

Précisons d'entrée que je suis suisse et fier de l'être. Nous vivons dans un pays merveilleux et je ne permettrais à personne d'en douter. Mais un pays, si beau soit-il n'est que le reflet de sa population et chaque peuple a ses qualités et ses défauts. Chez nous, ce qui me gêne quelque peu, c'est le côté individualiste des gens. Ne dit-on pas « boire en suisse » pour une personne qui se désaltère seule. Cet état d'âme est encore plus perceptible auprès de certains jardiniers.

Si les statuts du groupement ne l'interdisaient pas, ils érigeraient volontiers des barrières pour marquer une frontière avec leur voisin. Récemment un membre locataire a été houspillé après avoir scié les branches du lilas de son voisin, car quatre fleurs dépassaient sur sa parcelle. Et cette dame, membre propriétaire, qui refusait de venir à la fête annuelle parce qu'elle ne souhaitait pas rencontrer une personne ceci pour une querelle vieille de plusieurs années. Et bien, les cent quarante-neuf autres ont été privées du plaisir de partager le verre de l'amitié avec elle. Quel dommage.

Quel dommage que nous ne soyons pas capables d'oublier nos vieilles rancunes, de tolérer davantage nos voisins, de mieux nous intégrer dans un groupe d'individus. De vivre ensemble comme dans une grande famille, même si de temps à autre il y a des cousins terribles. Etre neutre ne signifie en aucun cas être renfermé. Etre suisse ne veut pas dire que nous devons nous couper du reste du monde. Et pourtant, il existe encore des personnes pour me dire qu'il y a trop d'étrangers dans tel groupement. Mais comment ferions-nous autrement avec un pourcentage de 34,4% d'étrangers à Genève. Et ne faut-il pas reconnaître honnêtement que ce sont précisément eux, les étrangers, qui créent l'ambiance des jours de fête, qui vous aident, vous rendent service lorsqu'on ne sait pas comment faire, qui vous prêtent un outil qui vous manquait ... ?

Alors, juste pour essayer ou pour prouver que vous êtes aussi capables de générosité personnelle, pas la générosité du porte-monnaie, mais celle du coeur, acceptez vos voisins, enterrez vos vieilles histoires et **p a r t i c i p e z**.

Merci d'avance.

Henri Wirz

Président du groupement de l'Etang

PETITS OU GRANDS PROBLEMES FINANCIERS DE LA RETRAITE

Le titre peut paraître hors de propos pour un certain nombre de nos sociétaires. Cependant pour ceux qui sont à la retraite, des questions d'ordre financier peuvent se poser. Pour nos plus jeunes sociétaires, il n'est pas exclu d'y déceler quelque intérêt puisque le sujet leur sera d'actualité, du moins dans quelques années. Cet article, loin d'être exhaustif, a pour but de sensibiliser nos membres aux problèmes de la retraite.

Quelques constatations :

En entrant dans une maison de retraite, l'on s'aperçoit bien vite que le prix de la pension dépasse souvent le montant du revenu du retraité. Pour couvrir ces frais, l'épargne, sous forme de carnets de banque, de titres (obligations, actions,...) fond très vite au "soleil" de l'encaissement souvent précipité qui génère une sous-évaluation du capital. Si le séjour se prolonge, le retraité pourra-t-il faire face à ces dépenses ? S'il possède un bien immobilier (immeuble par exemple), devra-t-il se résoudre à le vendre ?

Réponses :

Dans la plupart des cas, les frais de pension seront payés sans que le retraité ait à se faire du souci. D'une part la personne âgée dispose de sa rente AVS, de sa caisse de retraite (2ème pilier), et d'autre part éventuellement d'une allocation versée par l'AVS si elle est handicapée physiquement ou intellectuellement. N'oublions pas que les caisses maladie accordent un forfait minimum de F. 9.- par jour en plus de leurs prestations usuelles (frais médicaux, pharmaceutiques) si la personne réside dans un home médicalisé. A cela s'ajoutent les prestations complémentaires de l'AVS, dites PC/AVS. Actuellement les prestations fédérales sont au maximum de F. 2'242.- par mois pour une personne seule dans un home (F. 3'760.- pour un couple). S'il n'existe aucune limite fixe de fortune pour bénéficiaire des prestations complémentaires, l'Administration en tient cependant compte dans son calcul du revenu. Les 10 % du capital dépassant F. 25'000.- pour une personne seule (F. 40'000.- pour un couple) seront ajoutés aux différents intérêts, dividendes, rentes, ... pour déterminer le revenu qui ne doit pas excéder celui prévu par l'Autorité pour avoir droit à des prestations tant fédérales que cantonales.

Aide cantonale :

Dans la majorité des cas, les prestations que nous venons d'évoquer sont suffisantes pour régler les frais de pension dans les homes non médicalisés. Malheureusement elles se révèlent nettement insuffisantes lorsqu'il s'agit de homes médicalisés. Dans ce dernier cas, ce sont les cantons qui interviennent. A Genève, c'est l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) qui prend le relai, à condition que la fortune du pensionnaire ne dépasse pas un certain seuil. Cet Office requiert généralement l'aide des enfants à raison de quelques centaines de francs par mois, ceci indépendamment du prix de la pension. Au décès du pensionnaire, l'OCPA se réserve le droit de se faire rembourser *uniquement* sur les biens du défunt.

Fortune et donations :

Souvent pour des raisons de commodité, le retraité donne à ses proches soit tout ou partie de ses biens. Pense-t-il s'éviter d'avoir à financer ses frais de pensions ? Il se trompe ! En effet, déjà dans le calcul des prestations complémentaires, l'Administration tiendra compte également de la fortune dont il s'est dessaisie, mais en la diminuant chaque année de

ou une partie de ceux-ci pour faire face à ses dépenses, à moins qu'il ne les hypothèque ou que ses enfants ne paient chaque année la part de la fortune nécessaire à ses soins. Cependant dans le cas des prestations complémentaires, la famille ne devra rien rembourser; en aucune manière la contribution de la famille ne doit compromettre la situation économique de cette dernière.

Conclusion :

Préparer sa retraite, la vivre pleinement, c'est aussi prévoir ce qui devrait se passer après ...

Les organismes suivants peuvent vous renseigner sur vos droits et la manière de remplir les formulaires :

-Pro Senectute, Maladière 4, 1211 Genève 4, tél. 321 04 33.

-Association des pensionnaires des établissements pour personnes âgées et de leurs familles (APAF), case postale 179, 1211 Genève 20.

CEUX QUI ONT FAIT LE COIN DE TERRE

Parmi les personnes qui ont participé étroitement à la vie du Coin de Terre, Monsieur **Arnold Schudel** du groupement de Bel-Essert était connu bien au-delà des frontières de son quartier. Présent à la fondation de ce groupement, il en a assumé la présidence durant de nombreuses années avec un dévouement exemplaire entretenant d'excellents contacts aussi bien avec les membres propriétaires que locataires et défendant les intérêts de Bel-Essert devant les instances officielles.

Personnage humble, préférant la simplicité à la gloire et aux compliments pourtant bien mérités, Arnold Schudel s'est également consacré au sport et à l'encadrement des jeunes au sein du Club Hygiénique de Châtelaine, sans compter la Direction du Club des Aînés de Balexert. Son investissement était total et c'est en toute logique que la commune de Vernier lui a décerné l'insigne du mérite sportif.

... et malgré toutes ces occupations, il avait le temps de s'occuper de sa famille, de sa maison, du jardin, de soigner les contacts qu'il adorait, sans jamais donner l'impression d'être pressé, il était à l'écoute de chacun, dispensant souvent de précieux conseils très appréciés. Bref, un homme comme on n'en fait plus beaucoup aujourd'hui.

Nous savons, cher Arnold, ce genre de discours n'est pas ton style. Tu préférerais plutôt savoir s'il n'existe pas quelqu'un qui aurait besoin d'aide, quelqu'un à qui tu puisses rendre service.

Depuis le 19 février dernier, atteint par la maladie supportée avec le courage qui t'a toujours caractérisé, tu nous as quittés pour rejoindre un autre groupement en laissant un vide que même nos souvenirs n'arriveront pas à combler.

Si dans l'au-delà on veut profiter de ta gentillesse pour te confier de nouvelles tâches ou missions, repose-toi d'abord, tu as tellement fait parmi nous ... enfin, avant de te dévouer à nouveau, prends un peu de vacances, tu les as bien méritées.

Tes amis de Bel-Essert

LE COIN DES BONNES AFFAIRES

A donner : deux tentes de terrasse complètes (1 x 5m et 1 x 3m) et une barrière en bois (longueur 1,5 m). Appeler M. ou Mme Schaer au tél: 796 31 85

LE COIN JARDIN : LE POTAGER DU JARDINIER DU DIMANCHE

Ne confondez pas jardinage et travaux forcés : apprenez d'abord à choisir les plantes qui vous plaisent et qui sont adaptées à votre jardin et à votre mode de vie.

Pour que le potager soit un plaisir, il faut choisir des espèces adaptées, demandant peu de soins. L'ail, l'échalote, les betteraves rouges, les épinards, les bettes, les pommes de terre, les fèves et les haricots mangetout, les courgettes (si vous n'avez pas pu les récolter jeunes, coupez-les en deux, ôtez les pépins et servez-les farcies) les radis de printemps et les navets d'automne font partie de ces espèces bon enfant, faciles, aisées à mener à bien, y compris par les jardiniers du dimanche.

Carottes et panais, dont la levée est lente, exigent un désherbage, sous peine d'être étouffés par les mauvaises herbes. Quant aux poivrons et aubergines, il faut décidément les réserver aux jardins jouissant de températures plus chaudes, à moins que vous bénéficiiez d'une exposition particulièrement favorable ... Les tomates devraient faire partie de cette dernière catégorie, mais comment résister ? Dans ce cas, au lieu de tenter des semis, achetez des plants. Les plants de poireaux et de choux facilitent également la tâche. En revanche, les plants de laitues, aux feuilles fragiles, risquent de se faire dévorer par les limaces. Préférez-leurs les laitues à couper (feuilles de chêne, roquette ou mesclun). Evitez également les radis et les navets d'été, qui ne supportent pas les périodes de sécheresse, ou les haricots verts fins qui exigent d'être récoltés le jour dit.

Source : Journal VIVRE AU JARDIN - avril 94 - page 70

LE COIN DES INFOS

Mutations et donations

Groupement Versoix :

M. et Mme Froidevaux-Golay reprennent la villa sise à l'avenue Th.-Vernes 9 à Versoix de feu M. Edouard Golay, grand-père de Mme Froidevaux-Golay.

Groupement Aire-Grandchamp :

M. et Mme Codemo-Schegg reprennent la villa sise au chemin du Renard 64 de M. Léo Schegg, père de Mme Codémo.

Mlle Zaugg reprend la villa sise au chemin du Renard 66, par donation, avec droit d'habitation de ses parents M. et Mme Zaugg.

Achats et ventes

Groupement Balxert :

M. et Mme Lenherr achètent l'appartement No 3.01 de 5 pièces, sis au chemin du Coin du Terre 27 à Châtelaine.

M. et Mme Noble-Regard achètent l'appartement No 4.04 de 5 pièces, sis au chemin du Coin de Terre 27a à Châtelaine.

M. et Mme Pannatier-Esseiva achètent l'appartement No 4.01 de 5 pièces, sis au chemin du Coin de Terre 27 à Châtelaine.

PROCHAIN COIN DE TERRE - INFO ...

EN DECEMBRE 1994 !